

DÉPÊCHE DU 04/04/2019

Le numéro d'écoute et d'assistance aux soignants en difficulté devient le 0800.288.038 (Cnom)

Mots-clés : #médi-co-social #établissements de santé #soins de ville #médecins #prévention #CHU-CHR #hôpital #santé au travail #clinique #Espic #CNG #ordres #libéraux #ressources humaines #dépression-anxiété

PARIS, 4 avril 2019 (APMnews) - Le numéro gratuit d'écoute et d'assistance pour les médecins et soignants en souffrance est devenu mercredi le 0800.288.038, a annoncé le Conseil national de l'ordre des médecins (Cnom) dans un communiqué.

Ce numéro gratuit, disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, est opérationnel depuis le 1er janvier 2018. Il était le fruit d'un partenariat entre le Cnom et l'Association d'aide professionnelle aux médecins et soignants (AAPMS) et visait initialement les seuls médecins et internes (cf [dépêche du 27/12/2017 à 18:05](#)).

Il avait changé une première fois en février 2018, avant de s'étendre à six autres professions de santé à l'ordre en avril suivant.

Toutefois, des difficultés sont apparues dans la mise en oeuvre de la plateforme d'écoute assurée par des psychologues, faute pour le prestataire de remplir le cahier des charges, a précisé à APMnews jeudi le Dr Jacques Morali, conseiller national et président de la commission d'entraide.

L'ordre a ainsi décidé courant mars de résilier le contrat qui le liait à l'AAPMS, qui travaillait de son côté avec le cabinet de conseil spécialisé dans la prévention des risques psycho-sociaux Psya.

Sur 4.000 appels reçus par la plateforme depuis sa création, 10% seulement étaient traités par les psychologues car relevant de leurs compétences, sans qu'ils procèdent, pour les autres appels, aux réorientations prévues par le programme d'entraide (assistants sociaux, structures ordinaires, associations ou établissements d'entraide), a précisé le Dr Morali.

Le prestataire, qui était propriétaire du numéro de téléphone, n'a pas souhaité le céder à l'ordre, ce qui explique le changement de numéro d'appel à compter de mercredi. Il reste ouvert à tous les professionnels de santé, a précisé le Dr Morali, rappelant que les pharmaciens avaient toutefois leur propre dispositif.

L'appelant pourra être mis en relation avec un confrère, un psychologue clinicien, ou un interlocuteur "formé spécifiquement pour évoquer toute difficulté financière, administrative, juridique ou autre", rappelle le Cnom dans son communiqué.

Le président de l'AAPMS, le Dr Régis Mouries, n'a pu être joint jeudi par APMnews.

Interrogé sur le rôle de la fédération regroupant 7 associations d'entraide médicale et de prise en charge de la santé des soignants, constituée en mars 2018 sous la dénomination de "programme aide solidarité soignants" (cf [dépêche du 14/03/2018 à 11:16](#)), le Dr Morali a indiqué qu'elle était pour l'instant en "stand-by".

Les associations ne seraient pas parvenues à s'entendre sur des objectifs communs, mais doivent refaire le point d'ici juin, a-t-il précisé. Cette difficulté ne remet toutefois pas en cause le travail de chaque association, a-t-il souligné.

vg/ab/APMnews

[VG4PPFJJ1]

POLSAN - ETABLISSEMENTS

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2019 APM International -

https://www.apmnews.com/story.php?objet=334174&idmail=PjsxFe42fDtm_2R4a6TVPSoxvg-C12KtXesH-seZxXuSEpGNo99Unv5yfq1orkgQHizNZIHRerZyqZyR5cnDzB74YiST7HasTjt0yIrM3jrLwheFvAeVAzaamLgWx75uYhqX_2-0o488kuZBvyI9zkQAK4COEYYQ3PczGR77EW1AE0GSx-343omu0FjplBeRDVbhTq4Dv_NAE0GSx-343la2nuxwSjU1RYoefCJyUKY.